

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 Avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BUZARÉ Arlette – FRÉOUX Annette – GARANGÉ Anne-Marie - GUILLOU Annick – LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte
Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaél – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier
Madame HENRIQUEZ Françoise donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

Absentes :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Annette FRÉOUX

Date de la convocation : 04 Avril 2024

Date de l'affichage : 05 Avril 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

2024-17 LOCATION LOCAL CHANTIER D'INSERTION : AVENANT AU BAIL

Depuis la prise en charge du chantier d'insertion en janvier 2015, le CCAS a signé un bail avec la SCI LOCABOXES pour un local de 200 m2 situé au lieudit « le RHUN »

Un volume important de bois destiné aux aménagements de platelages et de sentiers était stocké dans la cour à proximité immédiate de ce local. Dans le cadre d'une remise aux normes, cet espace a été transformé en box fermés de 39 m2, par le propriétaire qui le propose à la location à 180 €/mois.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024_17-DE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** la signature d'un avenant au bail initial intégrant ce local de 39 m2 au prix de 180€/mois.

Pour extrait conforme,

Guidel, le 12 Avril 2024

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS

Arlette BUZARÉ

